



Lorgues, le 31 octobre 2019

Claude ALEMAGNA

Maire

3^{ème} vice Président de la CAD
Communauté d'Agglomération Dracénoise
Conseiller régional

Madame Sereine MAUBORGNE
Députée du Var
Permanence parlementaire
13 avenue de Lattre de Tassigny
83310 COGOLIN

CA.DG.19.0345

Objet : transfert des compétences eau, assainissement et pluvial

Madame la Députée,

L'eau appartient à notre patrimoine naturel comme nos ouvrages architecturaux appartiennent à notre patrimoine historique.

Cette eau, ce bien public, en plus d'être un droit fondamental, nous appartient. La gestion de l'eau est, avec l'éducation primaire et la voirie, la raison même d'exister de chaque collectivité locale et ce, depuis 1790.

Mon souhait est de conserver les compétences de l'eau, de l'assainissement et du pluvial au sein des services de la mairie et *in fine* de conserver la gestion des services en régie publique et municipale.

Je considère également que des petites communes rurales qui n'ont pas les moyens de gérer ces services désirent le transfert à un échelon supérieur, en l'occurrence son EPCI.

C'est la raison pour laquelle dans le cadre du projet de loi *Engagement et Proximité* et pour plus de démocratie chaque Commune doit conserver sa souveraineté.

Le transfert de cette mesure doit être optionnel, conformément à la proposition de l'ensemble des maires du Var qui se sont prononcés à travers leur association (AMV) et du Sénat qui vient de voter dans ce sens.

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir défendre cette proposition dans le cadre du débat parlementaire et de voter pour que le transfert de nos services publics soit optionnel.

Vous en remerciant par avance, je vous prie de croire, Madame la Députée, en l'assurance de respectueux sentiments.



Le Maire,
Conseiller régional

Claude ALEMAGNA

